

# DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION D'ESPECES PROTEGEES

## 1. Contexte – Situation du projet

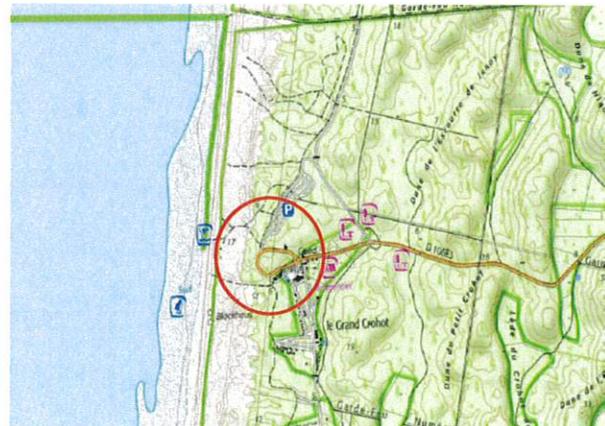
La commune a pour projet la restructuration de la Maison de la Glisse, équipement accueillant une association sportive majeure de la commune : le Surf Club de la Presqu'île. L'objectif de cette opération est d'offrir au bâtiment deux nouveaux vestiaires pour les usagers et deux nouveaux vestiaires pour les animateurs. Ces travaux s'inscrivent dans la volonté d'accompagner la croissance du Surf Club de la Presqu'île et d'en améliorer le confort des usagers et des animateurs.

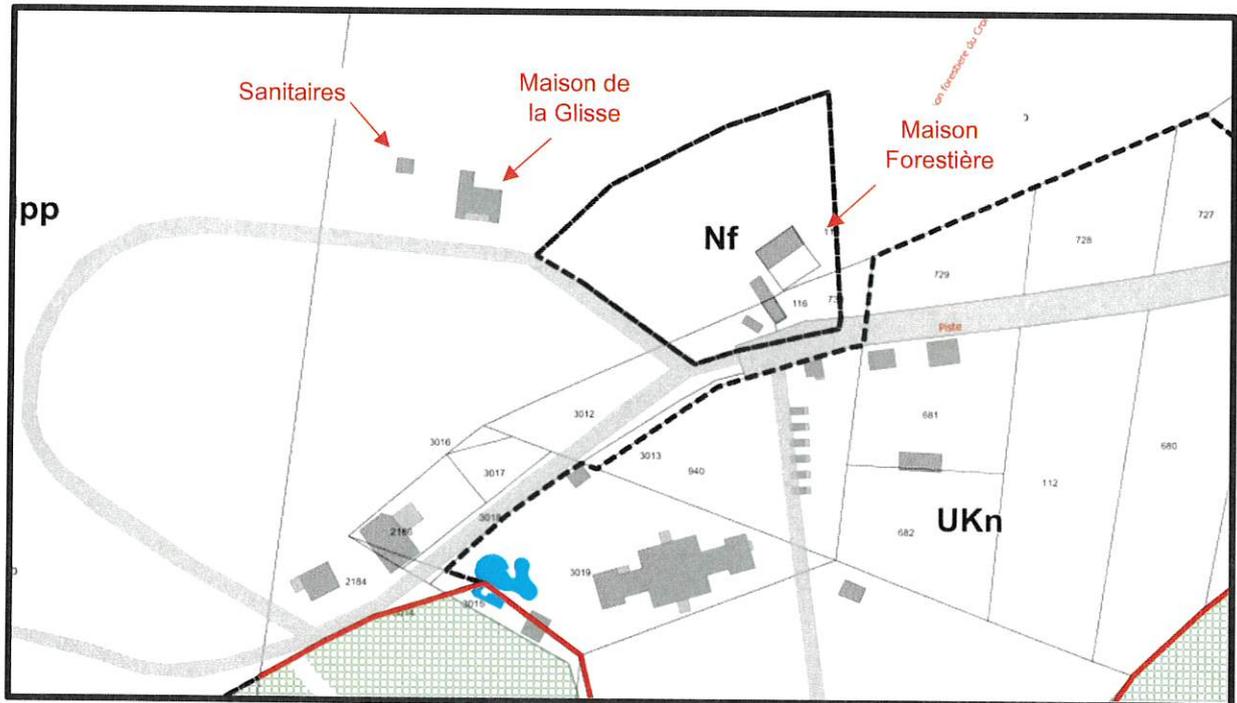
Le site se situe sur la parcelle 000 D 2021 (superficie de 926 436 m<sup>2</sup>), en zone Npp du PLU (zone naturelle, secteur concerné par le dispositif Plan Plages).

Le terrain est bordé :

- Au Sud par la Route forestière du Crohot. Une bande de stationnement en bataille s'intercale entre le bâtiment et la Route. Au-delà de la Route, une nouvelle bande de stationnement en bataille longe la voie. Plus loin encore, un espace boisé s'étend jusqu'au complexe de la Fondation de la Maison de la Gendarmerie.
- A l'Ouest par une bande végétale qui sépare le terrain d'un petit bâtiment en rez-de-chaussée faisant office de sanitaires publics. Au-delà, un vaste espace boisé s'étire jusqu'à la Plage de Grand-Crohot.
- Au Nord par un vaste espace boisé.
- A l'Est par un espace boisé. Au-delà, la Maison forestière du Grand Crohot s'organise autour de deux corps de bâtiments. Dans cette même direction, un camping se développe au sein d'un espace boisé.

L'environnement du projet se situe donc dans un environnement essentiellement forestier, occupé par des équipements ou des locaux d'activités clairsemés.

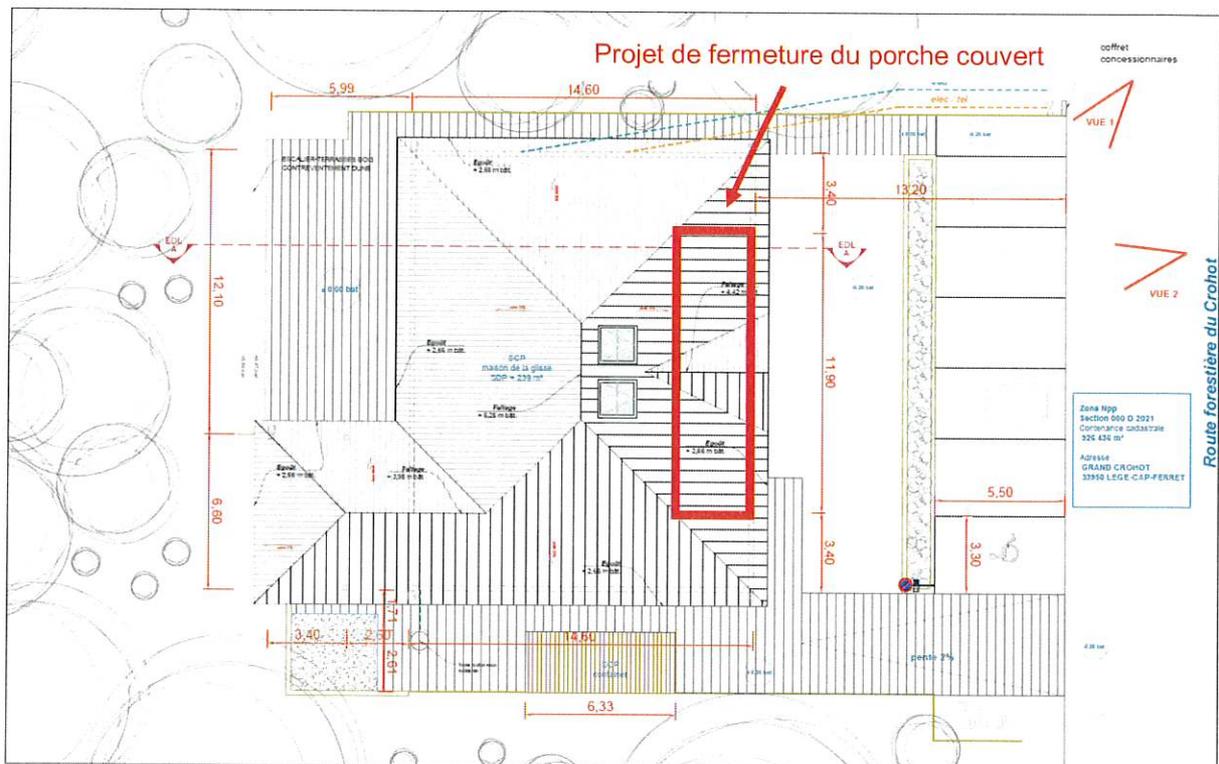




## 2. Objet des travaux et planning

Afin de réaliser les nouveaux équipements nécessaires à la Maison de la Glisse, le projet consiste en une extension du bâtiment existant, sans en modifier l'emprise au sol.

La commune a fait le choix d'impacter le moins possible l'artificialisation des sols sur ce secteur.



Un porche d'entrée couvert existant en façade Sud de 39 m<sup>2</sup> va être entièrement fermé, sans création d'emprise au sol, pour garder le volume existant, comme indiqué sur le plan ci-dessus.



Le projet prévoit donc d'avancer la partie de la façade située sous le porche du bâtiment afin de s'aligner avec le reste de la façade existante. Les avants toits projetés seront de même dimension que ceux existants sur les autres façades.



Photo de l'Etat initial



Insertion du projet

### 3. Situation des nids

Le porche couvert existant concerné par le projet abrite actuellement 3 nids :



*Façade concernée par les nids*

- **1 Nid d'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) :**



- 2 Nids de Rougequeues noir (*Phoenicurus ochruros*) :  
Nid 1



Nid 2

